



CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 5 juin 2026

Liste des délibérations

DEL-63-2026	Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026	Approuvé
-------------	--	----------

Fait à Ytrac, le 5 juin 2026

B. GINEZ, Maire



MAIRIE D'YTRAC



COMMUNE D'YTRAC
DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT D'AURILLAC
CANTON D'AURILLAC I



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2026 n°63/2026

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice :	27
Présents :	17
(10 pouvoirs)	
Exprimés :	25
<u>Votes :</u>	
Pour	25
Contre	0
Blancs	2

Date de la convocation	28/05/2026
Date d'affichage :	05/06/2026

Objet: Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Ytrac, régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Bernadette GINEZ, Maire**.
Etaient présents : Bernadette GINEZ, Didier BERGERON, Dominique LAVIGNE, Daniel FLORY, Dominique FABREGUES, Serge LAUBY, Frédéric CAPSENROUX, André CARSAC, Isabelle CHAUSY, Marie COSTE, Jean-Marc COUSTAROUX, Sylvie DELBAERE-ROQUES, Serge FAU, Carine GASDEBLAY, Patricia PUECH, Marylène RICHART, Jamel BELAIDI.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Nadine BRUEL donne pouvoir à Marie COSTE.
Corinne COURTINE donne pouvoir à Frédéric CAPSENROUX.
Christelle LHERITIER donne pouvoir à Dominique FABREGUES.
Christophe MAURY donne pouvoir à André CARSAC.
Romain BLADOU donne pouvoir à Jean-Marc COUSTAROUX.
Jean-Luc LAGNES donne pouvoir à Dominique LAVIGNE.
Isabelle SALSET donne pouvoir à Serge FAU.
Delphine LANDES donne pouvoir à Carine GASDEBLAY.
Anthony PIERRE donne pouvoir à Bernadette GINEZ.
Maryline VERDIER donne pouvoir à Jamel BELAIDI.

Absents : -

Etaient également présentes : Madame Caroline BONAL, Directrice Générale des Services.

Monsieur Dominique FABREGUES a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants, les candidatures sont sous forme de listes paritaires avec alternance femme-homme ou homme-femme ;

Considérant qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Madame le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane, conseillers de la collectivité européenne d'Alsace, ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Madame le Maire a rappelé que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Madame le Maire a indiqué que le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée.

Les membres du bureau sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes présents : Serge FAU, Serge LAUBY, Frédéric CAPSENROUX, Sylvie DELBAERE-ROQUES.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27.

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

– Liste 1, 25 voix

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Bernadette GINEZ	15	5

La liste I ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

Délégués :

1	Madame	Bernadette	GINEZ	Titulaire
2	Monsieur	Didier	BERGERON	Titulaire
3	Madame	Dominique	LAVIGNE	Titulaire
4	Monsieur	Dominique	FABREGUES	Titulaire
5	Madame	Nadine	BRUEL	Titulaire
6	Monsieur	Serge	LAUBY	Titulaire
7	Madame	Corinne	COURTINE	Titulaire
8	Monsieur	Christophe	MAURY	Titulaire
9	Madame	Marylène	RICHART	Titulaire
10	Monsieur	Frédéric	CAPSENROUX	Titulaire
11	Madame	Carine	GASDEBLAY	Titulaire
12	Monsieur	Romain	BLADOU	Titulaire
13	Madame	Marie	COSTE	Titulaire
14	Monsieur	Jean Luc	LAGNES	Titulaire
15	Madame	Sylvie	DELBAERE-ROQUES	Titulaire

Suppléants :

1	Monsieur	Serge	FAU	Suppléant
3	Madame	Isabelle	CHAUSY	Suppléant
2	Monsieur	Daniel	FLORY	Suppléant
4	Madame	Christelle	LHERITIER	Suppléant
5	Monsieur	Jean-Marc	COUSTAROUX	Suppléant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,


D. FABREGUES

